

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE GRUISSAN situé sur la commune de GRUISSAN.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Banane certifié Bio ou équivalent 3Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Betterave (sous vide) certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Coing certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Concombre certifié Bio ou équivalent 3Unité(s) (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Courge certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Courgette certifié Bio ou équivalent 3Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Haricot vert certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Kiwi certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Navet certifié Bio ou équivalent 1Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Poire certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Poireau certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Poivron (2 poivrons rouge et 2 poivrons vert) certifié Bio ou équivalent 4Unité(s) (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°13 Prune certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le :

04/10/2022 - 8 jours de délai de livraison

- Produit n°14 Raisin certifié Bio ou équivalent 2Kg (réponse le 26/09/2022 au plus tard) – Livraison le : 04/10/2022 - 8

jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison à la crèche de Gruissan entre 7h et 11h. Merci

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 100%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE GRUISSAN
- carole meghar
- chemin F.Dolto
- 11430 GRUISSAN
- Responsable des achats : carole meghar
- Téléphone : 04 68 49 53 33
- Courriel : creche@ville-gruissan.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Carcassonne